

**Compte rendu du
CONSEIL D'ECOLE
du 3 novembre 2020
Ecole Elémentaire Antoine de Saint Exupéry
Rue Günther Koch 87170 Isle**

Membres présents :

Directrice	Mme De Maria Sandrine
Enseignants	M. Bethoule Jean-Claude, M. Chaput Geoffrey, Mme Couquet Marie-Hélène. Mme Coudert Marie, Mme De Beaunay Sandrine, Mme Delanne Nathalie. Mme Desage Céline. Mme Gady Anaïs .M Gaillard Alain.Mme Guilman OphélieMme Jude Catherine.Mme Granet Gwénaëlle.Mme Lalloué Catherine. Mme Lechat Cécile.Mme Lusso Claudine.Mme Meyzi Sylviane. Mme Pedussel Romane. Mme Perrier Nathalie.Mme Pradeaud Christelle .Mme Schneider Elisabeth
Représentants Mairie, adjoints au Maire d'Isle	Mme Fontarensky Pascale. M . Negremont Maxime.
Représentants Parents d'élèves	Mme Grard Sylvie. Mme Calvet Magali. Mme Boukhari Ghizlane. Mme Courivaud Isabelle. Mme Bersin Agnès. Mme Leyssene Anne-Laure .Mme Favarel Caroline Mme Bagouet Karine. M. Chbiki Ahmed. Mme Vignaud-berthon Nathalie Mme Desparains Lise. M Thomas Patrice. M. Puybaraud Eric

Ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Installation du nouveau conseil d'école.
Et adoption du règlement intérieur du conseil d'école
2. Résultats des élections de parents d'élèves
3. Fonctionnement de l'école : - effectifs et répartitions,
- aménagement des classes et matériel informatique.
4. Actualisation et vote du règlement intérieur de l'école.
5. Santé et Sécurité à l'école : - les règles sanitaires, les toilettes de l'école,
- les plans de mise en sureté.
6. Le suivi des élèves : la rentrée 2020, les évaluations, APC, Livrets scolaires., le blog de l'école
7. Les projets de l'école : - le projets E3D, PEAC, jardin et plus
- l'EPS, la BCD,
- le point sur les transports pour la réalisation des projets.
8. Compte rendu financier de la coopérative.

La séance est ouverte à 18h03

Une modification de l'ordre du jour a été demandée par les enseignants

Nous commencerons donc ce conseil d'école par une photo prise par Monsieur Compère (journaliste au Populaire) et par la lecture du texte rédigé par les enseignants.

Déclaration liminaire du conseil d'école du 3 novembre 2020

→ Concernant l'hommage à notre regretté collègue Samuel Paty, lâchement assassiné pour avoir explicité et défendu les valeurs de la république, nous regrettons, comme beaucoup d'enseignants, de ne pas avoir bénéficié du temps de concertation et de préparation initialement prévu puis annulé. Ce temps nous aurait permis de donner à cet événement l'ampleur qu'il aurait mérité.

→ Concernant la tenue du conseil d'école, nous déplorons d'être obligés de nous réunir ce soir très nombreux en pleine période de confinement alors que dans beaucoup de professions les personnels sont protégés par une obligation ou une forte incitation au télétravail et à la visioconférence.
Comment comprendre qu'on interdise à certains de se réunir à plus de six personnes alors qu'on nous oblige à nous rassembler en grand nombre, faisant fi de notre santé !

1. Installation du nouveau conseil d'école :

➤ Présentation des différents membres présents :

Les maîtres de chaque classe

Les parents d'élèves représentants élus en nombre égal à celui des classes : 18

Rappel : les suppléants ont une voix consultative.

Les représentantes de la mairie, adjoints au maire chargés des affaires scolaires et de la petite enfance.

La directrice qui préside le conseil d'école.

Ce nouveau conseil d'école est installé pour l'année scolaire.

Au début de chaque séance, un secrétaire de séance est désigné.

Pour l'année scolaire, information des dates des conseils d'école : jeudi 13 février 2021 et lundi 15 juin 2021.

Points du règlement intérieur du conseil d'école : Au moins 8 jours avant, la directrice adresse à chaque membre du conseil d'école une convocation mentionnant l'ordre du jour. Les documents ne seront adressés qu'aux membres titulaires. Il appartient à ces derniers, s'ils ne peuvent être présents, de les transmettre à leur suppléant.

Le secrétaire de séance établira avec le Président du Conseil d'école, un procès-verbal qui sera, dans les huit jours, affiché aux panneaux d'informations de l'école et adressé aux membres du Conseil d'école.

Le règlement intérieur du conseil d'école est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance pour ce premier conseil d'école : Madame Anaïs Gady

2. Résultats des élections des délégués des parents d'élèves

Cette année une liste s'est présentée : 18 sièges étaient à pourvoir.

Un taux de participation de 58,92 % ; 57,83 % l'an dernier).

La liste a obtenu 363 suffrages exprimés sur 706 inscrits,

- 18 sièges lui ont été attribués.

Remarque : cette année il y a eu 53 bulletins blancs ou nuls (33 l'an dernier).

Un temps d'information a été mis en place afin de bien expliquer le fonctionnement et les enjeux de ces élections. Les élections ont eu lieu uniquement par correspondance cette année et tout s'est bien déroulé.

3. Fonctionnement de l'école :

➤ effectifs et répartitions :

Les élèves sont répartis de la manière suivante :

82 élèves de CP répartis ainsi : 1 CP 28 élèves 2 CP de 24 élèves 1 CP-CE1 de 6 CP et 18 CE1

94 élèves de CE1 répartis ainsi : 2 CE1 25 élèves 1 CE1 de 26 élèves

87 élèves de CE2 répartis ainsi : 2 CE2 de 30 élèves 1 CE2 de 27 élèves

84 élèves de CM1 répartis ainsi : 2 CM1 de 25 élèves, 1 CM1 de 26 élèves 1 CM1-CM2 de 8 CM1 et 13 CM2

89 élèves de CM2 répartis ainsi : 2 CM2 de 25 élèves, 1 CM2 de 26 élèves.

12 élèves de ces classes sont accueillis dans le dispositif ULIS

Total : 436 élèves, auquel s'ajoutent les 8 élèves de la classe d'IME, 416 élèves l'année dernière à la même date.

Nous avons donc obtenu une création de classe en début d'année scolaire. Les classes de CM1 et CM2 ont ainsi pu être allégées. Mme Granet a été nommée sur ce poste. La salle de classe a été préparée et aménagée par la commune pour recevoir les élèves.

- **aménagement des classes et matériel informatique :** Nous sommes maintenant en attente de la dotation informatique pour que la salle soit équipée d'un tableau numérique.

Madame Fontarensky précise que cette nouvelle classe sera équipée d'un vidéoprojecteur interactif, comme dans les autres classes, en début d'année civile 2021.

A propos du matériel informatique : le renouvellement du parc informatique est envisagé sur les cinq années à venir, le serveur sera changé en priorité, et l'école sera dotée de chariots avec des ordinateurs portables supplémentaires, sûrement l'année prochaine.

Les enseignants ont mis en place un sondage auprès des familles quant à l'équipement informatique disponible chez eux, afin d'organiser la continuité pédagogique, si cela devient nécessaire, dans les meilleures conditions possibles.

4. **Règlement Intérieur :**

Le nouveau règlement intérieur de l'école a été envoyé aux membres du conseil d'école en amont.

Nous y avons ajouté un préambule qui rappelle les valeurs de l'éducation nationale et la place de la laïcité dans nos écoles ainsi qu'un article sur l'engagement de notre école dans une démarche de développement durable.

Passage au vote : le règlement 2020 - 2021 est unanimement approuvé.

Remarque : Les objets personnels doivent être marqués au nom des enfants.

A propos des vêtements perdus les parents ont demandé comment organiser la récupération. Une organisation sera à définir avec les parents d'élèves dans le respect du protocole sanitaire.

Modalités de diffusion : le règlement sera déposé sur le blog de l'école, il sera également consultable au bureau de direction et dans chaque classe de l'école. Les parents et les élèves devront signer un document attestant qu'ils ont pris connaissance du règlement intérieur et qu'ils s'engagent à le respecter. Le règlement sera également affiché à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.

5. **Santé et Sécurité à l'école :**

➤ **Les règles sanitaires : nous avons dû réactiver le protocole sanitaire.**

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire dans le respect des mesures sanitaires détaillées dans le protocole.

Afin de limiter le brassage entre les groupes nous avons mis en place des entrées et sorties échelonnées, des récréations décalées. Le protocole sanitaire a été distribué aux élèves, lu en classe et il est à signer par les parents. Tous ces documents ont été également déposés sur le blog de l'école.

Ces nouvelles dispositions ont été établies en accord avec les écoles maternelles et les services du périscolaire de la commune d'Isle.

Les parents remarquent que certaines familles peuvent rencontrer des difficultés quand les frères et sœurs entrent et sortent à des horaires différents. Il est possible d'en discuter mais la mise en place du protocole et son respect implique la responsabilité de chacun.

Il est rappelé que les enfants peuvent se munir d'une gourde ou d'un gobelet à leur nom ainsi que d'un essuie mains personnel.

Le port du masque est obligatoire pour les enfants en élémentaire. Chaque enfant doit disposer de deux masques par jour. L'école peut en donner occasionnellement. La commune s'engage à fournir quelques masques en tissu aux écoles. Il est conseillé de ranger le masque dans une pochette, un petit sac.

La cantine : 3 services seront organisés : les CP, les élèves d'Ulis et d'IME premier service 11h20

Les classes de CE1 + CP-CE1 + CE2 : 2^{ième} service 12h00

Les classes de CM : 3^{ième} service 12h45

L'accueil périscolaire sera organisé sur les 3 cours afin de conserver les mêmes groupes sur la journée complète. Nous réfléchissons à l'organisation et au moment le plus opportun pour le changement de masque. L'expérience des premiers jours nous permettra des adaptations.

Le lavage des mains à la sortie des classes interpelle certains parents car il n'est pas toujours possible en fonction du temps de le réaliser pour les élèves qui ne restent pas à la cantine ou au périscolaire. Là aussi des adaptations seront mises en place.

A propos de l'EPS : Comme pour les autres disciplines, le nouveau protocole sanitaire s'applique pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école. Les élèves pourront en effet continuer à utiliser les équipements sportifs extérieurs ainsi que les équipements sportifs couverts (gymnases), incluant les piscines. Le port du masque n'étant pas possible lors d'une activité physique, le strict respect de la distanciation physique doit alors être assuré. Les enseignants proposeront des activités physiques qui permettent cette distanciation.

Le nettoyage des locaux est assuré une fois par jour, nettoyage des grandes surfaces : tables et sols.

Les salles de classes sont aérées régulièrement.

Les toilettes de l'école sont nettoyées une fois dans la journée et le soir. Une sensibilisation du bon usage des toilettes a été réalisée auprès des élèves avant les vacances et la surveillance est accrue.

- Devant le constat de sanitaires un peu vétustes et en nombre insuffisant la commune envisage d'en rajouter. Les toilettes actuelles de la cour du bas seront restructurées et réaménagées, le sol sera changé. La construction d'un nouveau bloc de toilettes à la place du local sous le deuxième préau est prévue en février 2021. La répartition d'un bloc filles et d'un bloc garçons de part et d'autre de la cour peut poser problème, à débattre.

➤ La sécurité à l'école :

La sécurité dans les écoles est toujours un point d'actualité.

Réactualisation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) ; chaque enseignant a des missions précises à accomplir. Il s'agit d'un document de 30 pages avec une réactualisation annuelle.

Le PPMS attentat intrusion : il s'agit d'un document encore plus complet qui établit un descriptif de l'établissement, le recensement des effectifs, des lieux de sortie, de cachettes, les ressources de secours, les actions à mettre en place. Envoyé et vérifié par les services référents de l'éducation nationale.

Nous rappelons que les exercices sont préparés, ils sont le résultat d'un apprentissage, nous parlons de culture de la sécurité. Nous réalisons plusieurs exercices dans l'année. Les enfants doivent connaître les gestes, les sorties de secours, les signaux d'alerte. L'objectif est de mettre en place des automatismes.

Trois exercices ont été effectués en présence des services techniques de la Mairie : Monsieur Dumain, Monsieur Tharaud et Monsieur Mariaud qui ont ainsi pu vérifier le fonctionnement général des éléments de sécurité

- 1 exercice incendie le 28/09, il s'est bien passé les enfants connaissent le point de ralliement et les déplacements se font rapidement. L'alarme n'est pas audible en salle de restauration.

- 1 exercice "attentat Intrusion" le 5 octobre il s'agit d'un confinement dans les classes. Nous avons ressenti un manque de moyen de communication interne (classe à classe)

L'exercice de mise en sécurité en cas de risques majeurs, réalisé le 12 octobre, que nous avons dû adapter afin d'éviter un groupement trop important d'enfants dans une même salle.

Les risques majeurs identifiés par la préfecture pour notre école sont : tempête, risques toxiques transport de matières dangereuses.

Nous n'avons pour l'instant pas d'alarmes différenciées pour intrusion attentat et risque majeurs. Nous utilisons la sonnerie de cour en variant les temps d'appui. L'ajout d'une alarme spécifique est à l'étude par la commune.

- Le plan **Vigipirate** est réactivé : La commune a mis en place des protections aux abords de l'école. La circulation dans la rue Jean Rebier est interdite aux heures d'entrée et de sortie des écoles. Il est recommandé de ne pas rester devant l'école, de respecter les horaires et d'éviter les attroupements.

6. Suivi des élèves :

- Les évaluations nationales :

En ce début d'année scolaire, les compétences des élèves de CP et de CE1 en français et en mathématiques ont été évaluées. Ces évaluations sont un outil pour l'enseignant qui adapte son enseignement en fonction des besoins des élèves. Les résultats des évaluations sont communiqués aux parents d'élèves.

En élémentaire, le **LSU** le livret scolaire unique, sera établi par semestre ou par trimestre (CM1) Pour l'instant pas de consultation possible par internet.

Des rencontres régulières avec les parents et des bilans intermédiaires sont mis en place dans les classes.

- **APC** : À l'école primaire, les heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) sont destinées en priorité aux élèves qui maîtrisent le moins les compétences de l'année précédente. Des groupes de besoins, éventuellement multiniveaux, peuvent être utilement mis en place pour répondre à l'hétérogénéité dans la maîtrise de certaines compétences.

Selon les directives ministérielles, les activités pédagogiques complémentaires seront consacrées à la maîtrise du langage et de la lecture et des mathématiques

- **Le BLOG de l'école** (<https://blogsenclasse.fr/87-isle-primaire-saint-exupery>) :

C'est un outil qui est bien utilisé par les familles. Les messages importants concernant la vie de l'école y sont déposés. La majorité des enseignants ont un cahier de texte pour déposer les leçons et recherches à faire à la maison. Cet outil est également très utile en cas de confinement mais il ne remplace pas les cours en présentiel. Tous les enseignants n'utilisent pas le blog pour déposer les devoirs.

Il est important que les enfants continuent à utiliser leur cahier de texte.

7. Présentations des activités : sorties, séjours, EPS

Dans ce contexte particulier les projets et sorties seront réalisés si les mesures sanitaires le permettent.

- **Le Projet E3D** :

Les écoles d'Isle appliquent une culture d'école du développement durable

Monsieur Bethoule et Madame Lalloué rappellent les différentes actions envisagées pour l'année autour de 4 thèmes : la réduction des déchets, la coopération locale, l'énergie, les écogestes et la transition énergétique et cette année l'alimentation et la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces actions sont menées dans toutes les classes qui ont chacune des « éco-ambassadeurs » et en partenariat avec la cantine, le périscolaire et les services techniques de la mairie.

Madame Fontarensky précise qu'une subvention exceptionnelle de 600 € (pour les trois écoles) a été accordée cette année pour le projet E3D et que le car sera disponible pour toutes les sorties qui concernent ce projet dans l'agglomération et au cas par cas pour les sorties extérieures à Limoges Métropole.

M. Puybaraud (APE) précise que l'association pourra éventuellement aider au financement des actions E3D, sous condition de devis, mais plus modestement que l'année précédente.

- **Le projet jardin, qui est lié au projet E3D.**

Madame Gady en assure la coordination. Cette année 7 classes sont concernées. L'installation d'une pergola par les services de la mairie sur le site du jardin est prévue pour cette année. Le planning d'occupation du jardin et des plantations est en cours de réalisation.

- **Un projet théâtre**

Pour les classes de Madame Pradeaud (CE1) et Madame Gady (ULIS) autour de l'album « Histoire à quatre voix » d'Anthony Browne est lancé.

- **Autres projets :**

Plusieurs classes de l'école participeront à un projet artistique autour des droits de l'homme dont le thème : « Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres nous l'empruntons à nos enfants » citation d'Antoine de Saint Exupéry, nous interpelle.

La classe de Madame Lechat s'est inscrite pour participer au « Parlement des enfants » dont le thème cette année est : l'alimentation.

Nous avons également inscrit toutes les classes à une initiation aux gestes de premiers secours en partenariat avec l'UNASS (association nationale des sauveteurs secouristes) pour le mois de décembre.

➤ L'EPS :

Nous avons déjà abordé ce point dans le contexte sanitaire, il est rappelé que les élèves continuent à se rendre au gymnase, au bois des Bayles et au stade des Bayles dans le respect des règles sanitaires.

La piscine : cette année 4 classes : 1 CP, 1CE1, 1 CE2 et l'ULIS se rendront à la piscine « Aquapolis »

Les parents d'élèves souhaiteraient une continuité des apprentissages afin de permettre à chaque élève de l'école de bénéficier d'un cycle piscine avant d'aller au collège.

Les activités physiques dont la piscine, sont soumises à la condition que les parents accompagnateurs soient agréés par l'Éducation Nationale. Chaque candidature est soumise à vérification d'honorabilité. Nous remercions tous les parents qui nous accompagnent.

➤ La bibliothèque de l'école :

Elle a été rangée, « désherbée » par Madame Brigitte Cardinaud, que nous remercions sincèrement. Elle n'est pas utilisable pour l'instant pour des raisons sanitaires. L'équipe pédagogique mettra en place un projet en partenariat avec la médiathèque et les parents d'élèves pour la faire vivre pleinement.

8. Compte rendu financier de la coopérative :

Il est présenté par Madame De Beaunay, la trésorière.

Pour l'année 2019- 2020 : Total recettes : 11 261,50 € Total dépenses : 4 387,41.

La situation sanitaire n'a pas permis la réalisation des sorties et activités prévues.

Le compte rendu est remis à l'amicale des parents d'élèves. Monsieur Puybaraud précise que la tombola du mois d'Octobre, organisée par l'amicale, permet une aide de 2 000 € aux écoles sous réserve de projets proposés avant le 31/12/2020.

La vente de sapin est actuellement organisée, l'association offrira un sapin à chaque école.

Madame Delanne, trésorière du compte dédié aux séjours scolaires rappelle que tous les remboursements auprès des parents pour les séjours annulés ont été effectués (chèque remis en mains propres) mais certains parents n'ont pas encore encaissé leur chèque, cela représente un montant de 652€.

Les annulations de séjours ont été couverts par la subvention de 5 000€ attribuée par la commune, que nous remercions, il est demandé de confirmer si cette somme est bien un don et non une avance sur la prochaine subvention. Madame Fontarensky nous apportera la réponse à cette question.

Une dernière question est posée à propos des photos de classe : il est rappelé que seules les photos de classe seront réalisées à l'école. La circulaire N°2003-091 DU 5-6-2003 précise que :

La pratique de la photographie collective scolaire correspond à une tradition ancienne dans les écoles publiques. Elle répond à une attente de la part d'une majorité de familles soucieuses de conserver un souvenir de la scolarité de leurs enfants.

En revanche, la photographie d'identité, ainsi que toute autre photo qui ne s'inscrit pas dans un cadre scolaire et peut être réalisée par un photographe dans son studio, est de nature, si la prise de vue est effectuée à l'école, à concurrencer les autres photographes locaux. Elle ne peut donc être admise que si elle répond aux besoins de l'établissement et n'est pas proposée aux familles.

La séance est levée à 20h05

Remerciements à tous les participants du conseil d'école, à tous les parents et à la mairie qui nous apportent leur aide dans la réalisation de nos projets et de notre mission.

La directrice : Mme De Maria